

s'il y a actuellement quelque progrès relatif à l'existence ou l'installation prochaine d'une industrie dans une des régions désignées du pays?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie et de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, nous avons obtenu pas mal de succès, dans plusieurs régions désignées, en ce qui concerne l'établissement de nouvelles industries. Il faudrait un rapport assez long pour donner le détail de ce qui a été fait, mais je peux assurer l'honorable député que nous avons eu du succès.

(Traduction)

LA FONCTION PUBLIQUE

EMPLOI DES CANADIENS FRANÇAIS—DÉCLARATION ATTRIBUÉE À UN MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

L'hon. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser.

M. l'Orateur: Je ne veux pas refuser la parole à l'honorable député, mais sa question est-elle réellement urgente?

M. Pigeon: C'est une question urgente.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice. Vu qu'il a déclaré à Toronto, le 5 mars dernier, que les Canadiens français, par la position qu'ils occupaient au sein de l'administration centrale, étaient frustrés, comme ministre responsable de la Justice, quelle mesure...

Des voix: A l'ordre!

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il m'est impossible de poser ma question avec le bruit que fait l'honorable député sans portefeuille!

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! J'ai entendu la question de l'honorable député; il devrait la consigner au *Feuilleton*.

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, je pose à nouveau ma question. Vu que l'honorable ministre de la Justice a déclaré à Toronto, le 5 mars dernier, que les Canadiens français, par la position qu'ils occupent au sein de l'administration centrale, étaient frustrés, en tant que ministre responsable de la Justice, quelle mesure entend-il recommander pour corriger cette situation qu'il prétend injuste?

[M. Lessard (Lac-Saint-Jean).]

(Traduction)

M. l'Orateur: La question est irrecevable.

M. Pigeon: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre est disposé à répondre à ma question.

M. l'Orateur: Je dois signaler à l'honorable député que deux noirs ne font pas un blanc et que, comme sa question est irrecevable, le ministre n'est pas contraint d'y répondre.

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

J'ai posé une question à l'honorable ministre de la Justice et ce dernier est prêt à y répondre.

Je demande à Votre Honneur de permettre à l'honorable ministre de la Justice de répondre à ma question.

(Traduction)

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: L'ordre du jour.

LES PENSIONS

ÉTABLISSEMENT D'UN RÉGIME DE PENSION À PARTICIPATION

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose que la Chambre se forme en comité afin d'étudier la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure, connue sous le nom de régime de pension du Canada, afin d'établir un programme complet de pensions de vieillesse au Canada, payables à des cotisants, et de prévoir, notamment, le paiement de pensions de retraite commençant à tout âge entre 65 et 70 ans, le versement de pensions aux conjoints survivants commençant à tout âge à partir de 65 ans, l'établissement progressif de pensions complètes sur une période initiale de dix ans, la coordination des pensions payables aux termes de la loi sur la sécurité de la vieillesse avec les pensions payables selon le régime de pension du Canada ainsi que le paiement de pensions rectifiées en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse commençant à tout âge à compter de 65 ans; et en vue de décréter qu'il sera fait face à toutes les dépenses du régime de pension du Canada, y compris les frais d'administration, au moyen de cotisations versées par les employés, les employeurs et les travailleurs autonomes.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Lamoureux.)

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur le président, il m'est agréable de présenter à la Chambre aujourd'hui, même s'il se fait tard, une résolution visant à introduire un régime complet de pension de retraite à participation, à savoir, le régime de pension du Canada. Les honorables députés se rappelleront qu'une résolution presque identique a été présentée à la Chambre en juillet dernier. J'ai alors demandé et la Chambre a ordonné que soit